CONGRES ACADEMIQUE DU SNES - 13 et 14 mars 2014, Mulhouse

Motion Action

1. La crise économique et sociale que nous traversons, la plus grave depuis les années trente, ne trouve aucune réponse adéquate dans la combinaison d'austérité renforcée imposée aux salariés, de soutien aux entreprises sinon à leurs actionnaires, et de réduction massive de la dépense publique. Les effets délétères de ces politiques initiées sous le contrôle de la Commission européenne se voient tous les jours : extension de la pauvreté, de la précarité, du chômage. L'absence de perspective professionnelle, l'angoisse du lendemain, sont le quotidien d'un nombre croissant de nos concitoyens, notamment parmi les jeunes.

Dans ce contexte, on attendait mieux d'un gouvernement se réclamant des traditions de la gauche qu'une accentuation de la pression fiscale sur les ménages et qu'un « pacte de responsabilité » visant à rétablir la « confiance » du patronat au prix de 50 milliards d'économies sur les dépenses d'utilité publique. En revanche, nous attendions ce que le gouvernement n'a pas fait, contrairement aux promesses des candidats : une véritable réforme fiscale, une loi de séparation des activités bancaire qui interdise la spéculation sous la garantie et aux frais des contribuables.

Nous attendons une politique ambitieuse, tournant le dos à l'économisme étroit de la commission européenne et qui se donne les moyens d'aborder les vrais défis actuels : la lutte contre la pauvreté, pour la formation et l'emploi, la transition écologique.

2. La politique éducative de ce gouvernement, malgré des signes positifs au début, est décevante. Le programme de recrutement, la refondation d'une vraie formation des maîtres contribuent à une amélioration du système éducatif sinistré par dix ans de politiques impulsées par une droite foncièrement hostile aux ambitions qui sont les nôtres : la démocratisation de l'Ecole, la transmission d'une culture commune, la qualification professionnelle qui ne se limite pas à l'employabilité. Mais la contrainte budgétaire fait que les améliorations sur le terrain des établissements restent modestes ou inexistantes. Localement, les rectorats se donnent pour priorité de pallier les maux extrêmes avec comme conséquences des dégradations des conditions de travail de la majorité des élèves et des personnels.

En revanche, l'administration de l'Education n'a pas renoncé à obtenir par une pression professionnelle accentuée sur les personnels les résultats que les moyens qui leurs sont donnés ne leur permettent pas d'obtenir. C'est d'un investissement professionnel sans limite que le « management » attend la fin de l'échec scolaire, l'amélioration des résultats scolaires mesurés par la statistique nationale ou internationale (PISA), l'encadrement éducatif et péri éducatif etc. Il en résulte des rapports autoritaires au sein des établissements, parfois dans l'irrespect total des personnes, et une grande souffrance pour de nombreux individus.

Nous réclamons donc des moyens en personnel et aussi les moyens adéquats d'une formation initiale et continue de maîtres. Chaque collègue doit bénéficier d'un volume de formation qui lui permette de compléter, d'actualiser et d'améliorer ses connaissances et ses pratiques professionnelles. Nous réclamons un encadrement des pratiques de « direction des ressources humaines » et l'interruption des pratiques autoritaires incompatibles avec le respect des personnes (l'injonction sans justification, la multiplication irrationnelle des tâches, les décisions arbitraires sur les individus, les intimidations, chantages et menace qui sont moins rares qu'on l'imaginerait à l'intérieur d'un service dédié à l'éducation).

- 3. Concernant notre académie, nous demandons, conformément à ces principes :
- (a) le renforcement des moyens en personnels, de manière à compenser progressivement les pertes subies pendant le quinquennat précédent ; nous demandons la réduction du volume d'HS qui viennent se substituer à des postes qu'il est nécessaire de créer ;
- (b) nous réclamons le respect intégral des règles et des usages de transparence en matière de communication des informations qui se rapportent aux politiques scolaires ; un « dialogue social » loyal, guidé par le souci d'écouter les partenaires dans l'intention de tenir compte de leur contribution à l'élaboration des politiques publique ;

CONGRES ACADEMIQUE DU SNES - 13 et 14 mars 2014, Mulhouse

- (c) nous réclamons des initiatives concrètes afin de mettre fin aux abus d'autorité sous toute leurs formes : exercice arbitraire de la décision, manipulation, intimidation, sanctions professionnelles ou vexation dissimulées sous de fausses nécessités de service.
- 4. La refonte prévue du décret de 1950 est source de crainte, voire de malaise pour la plupart des collègues. Si les fiches préparatoires à cette refonte prévoient des améliorations à l'état actuel du droit (suppression des seuils d'effectifs conditionnant majorations et minorations de service, bénéfice d'une pondération de service, meilleure prise en compte de la charge d'enseignement en classe d'examen pour des collègues qui n'en bénéficiaient pas, compensation de droit pour les compléments de service dans des établissements différents), d'autres aspects du projet sont inacceptables (les heures de chaire disparaissent, remplacées par des pondérations qui ne sont pas toujours équivalentes, la référence à un seuil d'effectifs pléthoriques disparaît, les compensations par décharges de service font place à des indemnités dont le principe est contestable...). La définition du service des personnels conserve la référence à un horaire hebdomadaire de cours : c'est la satisfaction d'une exigence de principe constante du SNES dans tous ses mandats de Congrès, en conflit sur ce point avec des organisations syndicales qui admettent une annualisation des services et une globalisation du temps de travail sur la base de 35 heures. En revanche, la définition des missions dans le cadre statutaire de la fonction publique d'Etat laisse la porte ouverte à la multiplication des réunions dans les établissements...

Nous demandons donc que l'examen du projet de décret devant les instances consultatives fasse l'objet d'une large information des personnels et que le SNES organise une campagne de mobilisation en vue de la modification des points inacceptables du projet.

5. Le 18 mars se déroulera une journée interprofessionnelle de grève, à l'initiative et à l'appel de la FSU, de la CGT et de Solidaires et de FO.

Cet appel survient dans un contexte de lourdes inquiétudes. Le point d'indice qui détermine le salaire des fonctionnaires est gelé depuis 4 ans. Il a perdu jusqu'à 20% en valeur depuis 2002. Les orientations budgétaires du Gouvernement le contraignent à d'autres mesures régressives : suppressions d'emplois qui vont aggraver les conditions de travail des fonctionnaires, diminuer l'efficacité de l'action publique, boucher une voie d'emploi qualifié pour de nombreux jeunes. Enfin, l'hypothèse d'un gel temporaire des promotions dans la fonction publique semble prendre forme, même si le Premier Ministre l'a officiellement démentie. La nécessité de dégager 50 milliards d'économies ne laisse pas beaucoup de marges de manœuvre à ce gouvernement.

Nous appelons donc tous les personnels à participer massivement à cette journée qui ne doit pas être seulement défensive. Elle doit aussi rappeler que la Fonction publique n'est pas ce que ses détracteurs veulent en faire, une charge inutile pour la société, mais au contraire une condition du lien social.

Pour: 13 Contre: 3 Abs: 1 RV: 0